
Adresse du 73e régiment, du 24e bataillon de la Charente et de la compagnie franche de Saint Gilles, cantonnés a Grands Monts qui informent la Convention de dons patriotiques et de la découverte de deux pièces de canon, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse du 73e régiment, du 24e bataillon de la Charente et de la compagnie franche de Saint Gilles, cantonnés a Grands Monts qui informent la Convention de dons patriotiques et de la découverte de deux pièces de canon, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 89-90;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23476_t1_0089_0000_9

Fichier pdf généré le 21/07/2021

cides; et le souvenir des malheurs encourage l'homme de bien qui combat pour les repousser. Nos cœurs et nos bras tournés vers vous, vous offrent sans cesse le tribut de notre reconnaissance. Restez à votre poste, rendez immuable la félicité publique, soyez les pères et les libérateurs de la Patrie. Pour nous fideles a nos sermens, nous benissons nos freres et nos enfans qui versent leur sang pour la cause de la liberté et nous jurons de les imiter.

Vive la republique une et indivisible. Vive la montagne. Vive la Convention ».

LAPOTERIE (*Presid.*), MONTINET (*Secret.*).

4

L'agent national du district de Caraman, département de Haute-Garonne, annonce qu'une citoyenne pauvre étant accouchée de deux enfans mâles, et n'en pouvant nourrir qu'un, la société populaire du lieu s'est chargée de fournir aux besoins de l'un de ces deux jumeaux (1).

[*Caraman, 10 prair. II. Au présid. de la Conv.*] (2)

« Citoyen President

La seance d'hier de la Société populaire de ma Commune est trop interessante pour ne pas m'empresser de te faire part d'un trait d'humanité qui caractérise le vrai republicain et qui prouvera à la Convention nationale que ce n'est pas en vain qu'elle a mis la justice la probité et toutes les vertus à l'ordre du jour : l'officier public annonce qu'une citoyenne pauvre et par consequent patriote vient d'accoucher de 2 enfans mâles et que la delicatesse de son tempérament la met dans l'impossibilité de les allaiter tous les 2, la société se lève toute entiere et delibere sur la proposition de l'officier public, qu'elle fournira a tous les besoins de l'un des 2 jumeaux qui sera confié a une nourrice; cette scene touchante se passe au milieu des applaudissemens et des acclamations d'un peuple immense qui se retire en benissant les travaux immortels des Regenerateurs des mœurs publiques et de la morale. Vive la République ! ».

F. ANSAS (*agent nat.*).

5

L'agent national du district de Chambéry, département du Mont-Blanc, écrit à la Convention nationale que les biens nationaux se vendent avec rapidité dans ce district, et sur-tout en petits lots, et que plusieurs portions estimées en total à 146,910 liv., ont été vendues 348,260 liv.; ce qui fait 201,350 liv. au-dessus de l'estimation.

Il annonce aussi qu'un superbe atelier de salpêtre est établi à Chambéry; que des artistes

(1) P.V., XLI, 194. Bⁱⁿ, 28 mess., (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1432; J. Fr., n^o 656; Mess. soir, n^o 692; M.U., XLI, 392 (cette gazette ajoute : « Applaudissemens. Mention honorable »).

(2) C 309, pl. 1200, p. 21.

zélés et intelligens le dirigent, que toutes les dispositions ont été prises pour propager cet exemple au moins dans tous les chef-lieux de cantons du district; que les cuivres rouges et jaunes se multiplient dans les dépôts, tous les bons citoyens s'empressant de faire des offrandes civiques, et que ces cuivres seront bientôt rendus à leur destination; enfin, que plus de 2,000 quintaux de métal provenant des cloches sont en route pour Valence, et vont augmenter la masse terrible de l'airain destiné à renverser les phalanges barbares de l'orgueil et de la tyrannie (1).

[Mention honorable] (2).

6

Le 73^e régiment, 24^e bataillon de la Charente et la compagnie franche de Saint-Gilles, en garnison à Grands-Monts, département de la Vendée, ont fait don, pour les pères indigens dont les enfans servent la patrie, de 230 liv.

Ils informent la Convention nationale que les brigands avoient caché en terre 2 pièces de canon qui ont été trouvées et envoyées au Port-Fidèle (3).

[*Grands Monts, dépar^t Vengé (cy-devant St-Jean-de-Monts), 24 prair. II*] (4).

« Représentants,

A leur sortie du Marais et après avoir chassé les brigands du Perrier, repaire dont ils avoient fait leur cartier général, les 73^e régiment, 24^e bataillon de la Charente et la compagnie franche de St. Gilles, cantonnés a Grands Monts, voulant au sein et entourés de brigands (*sic*) propager de tous les moyens possibles, les principes republicains dont ils sont pénétrés, se sont formés en société populaire, pour faciliter a tous les braves soldats qui les composent le moyen de se pénétrer de vos sages décrets. Nos premières séances ont été employées à lire les scélé-ratesses des conspirateurs Hébert et autres; qu'elle été grande leur audace, que de maux ils préparaient à leur patrie, mais vous étiez là, incorruptibles représentants, vous avez encore sauvé la République et satisfait à la vengeance nationale.

La vertu fut et sera de tout temps l'effroi du crime, aussi se sont-ils efforcés de renverser tout principe moral en prêchant l'athéisme, sisteme des plus favorable aux méchants qu'il confond sans distinction avec les bons. Votre décret du 18 floréal auquel nous applaudissons avec enthousiasme, a préservé la République des maux que lui préparaient les traitres, et fait connaître au peuple ceux qui le caroissoient que pour mieux l'asservir.

(1) P.V., XLI, 194. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t) et 1^{er} therm. (2^e suppl^t). Mentionné par J. Sablier, n^o 1432; J. Fr., n^o 656; J. Paris, n^{os} 559 et 565.

(2) M.U., XLI, 390; Audit. nat., n^o 663.

(3) P.V., XLI, 195 et 335. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t); J. Paris, n^o 565.

(4) C 308, pl. 1193, p. 8.

Continuez, dignes représentants, écrasez tout ce qui s'opposera au bien commun, préparez et disposez les foudres, nos bras sauront les lancer.

Jaloux de servir la cause de l'humanité souffrante, nous avons fait une collecte volontaire montant à la somme de 230 liv. Veuillez en disposer en faveur des pères indigents dont les enfants servent la cause de la liberté.

Tels sont les sentiments unanimes des républicains dénommés cy-dessus, ils habitent le Marais, mais leurs sentiments sont ceux de vrais montagnards. Vive à jamais la République ! »

CLAVAUD (*présid.*),
DUNOAS (*secrét.*)
[et 1 signature illisible].

P.S. Les brigands avoit cru soustraire à nos recherches deux pièces de canons qu'ils avaient enfoui dans la terre, vaine précaution, rien n'échappe à la surveillance républicaine, les canons ont été trouvés et envoyés par ordre du général au port fidèle.

7

Les membres composant la municipalité de Champ-Libre, près Granville, district d'Avranches, département de la Manche, retracent à la Convention nationale ce que les citoyens de cette commune ont fait pour la défense de la liberté contre les brigands de la Vendée, et lui annoncent qu'ils viennent de lui envoyer par la messagerie 14 marcs et demi d'argenterie, et 9 marcs de galons, provenant des dépouilles de leur ci devant église, et qu'ils ont déposé au district, pour les défenseurs de la patrie, 172 chemises, 17 paires de bas, 4 draps de lit, 3 culottes dont 2 de peau, 2 sarraux, 51 cols, 5 paires de guêtres, un bonnet de police, un habit d'uniforme, 2 gibernes avec leurs banderoles, et une paire de souliers.

Nous aurions fait un envoi au moins triple, disent-ils, si notre maison commune, qui servoit de dépôt à quantité d'effets donnés par nos généreux concitoyens pour la même destination, n'eût été pillée par les brigands.

Ils terminent par rendre hommage à la Convention pour ses glorieux travaux et l'invitent à rester à son poste (1).

[*Champ-Libre, 11 prair. II. Au présid. de la Conv.*] (2).

« Citoyen président,

Notre commune, qui touche immédiatement celle de Granville, a servi de marche-pied aux monstres dévastateurs qu'ont enfanté l'orgueil et le fanatisme lorsqu'ils sont venus attaquer cette place. Granville a vaincu : nous lui avons aidé dans sa glorieuse défense ; notre sang a coulé et nos asyles abandonnés, pour voler à son secours, ont été la proie des infâmes brigands de la Vendée.

Rentrés dans nos foyers, nous avons trouvé, pour la plupart, nos portes enfoncées et nos armoires vides. Le désastre n'a fait qu'animer l'amour que nous portons à nos frères d'armes, défenseurs comme nous de la patrie et parmi lesquels nous comptons 400 de nos concitoyens, faisant le cinquième de notre population.

Nous partageons en frères le peu de linge qu'a pu nous permettre de conserver la retraite précipitée des scélérats qui fuyaient le sort des complices de leurs crimes et de leur téméraire audace, dont les cadavres étaient épars sur notre sol. Nous venons d'envoyer à l'administration du district d'Avranches les effets cy-après détaillé : (énumération mentionnée au p.v. ci-dessus).

Nous aurions fait un envoi au moins triple si notre maison commune, qui servait de dépôt à quantités d'effets donnés par nos généreux habitants, pour la même destination, n'eût été entièrement pillée.

Nous mettons aussi à la Messagerie, à ton adresse, citoyen président, les dépouilles de notre petite succursale, composées de quelques vases et ustensils en argent ou vermeil, ainsi que des galons que nous avons enlevés de dessus les habillements de nos jongleurs. Les galons composent le poids de 9 marcs et l'argent massif, celui de 14 marcs 1/2.

Nous aurions bien désiré trouver quelques grands saints du même métal à envoyer au creuset : mais la matière dont les nôtres étaient composés, s'est dissipée en fumée et l'enceinte qui les enfermait nous sert de Temple de la Raison qui va devenir celui de l'Être Suprême que nos cœurs se plaisent à reconnaître publiquement, en suivant le judicieux exemple que donnent aux français leurs vertueux représentants. C'est là où nous allons continuer de parler un langage cy-devant inconnu dans ce lieu, celui de la vérité. C'est là où nous chantons et chanterons des hymnes en l'honneur de la précieuse Montagne, ydole des bons français, d'où partent les éclairs qui portent la lumière et l'effroi sur toutes les têtes coupables et dont la foudre anéantit les nouveaux tytans qui osoient méditer sa chute.

Oui, sages législateurs, nous rendons hommage au courage, à la justice, à toutes les vertus que vous faites briller et qui sont le salut et la gloire de la patrie.

Achevez, dignes représentants d'un peuple magnanime, de faire disparaître du sol de la liberté tous les traitres qui désirent le replonger dans l'esclavage. Restez à votre poste pour faire triompher cette fille du ciel sur toute la surface de la République française et servir d'exemple à l'univers. Vive la République, vive la Convention nationale ! »

BOISNARD (*maire*) ;
J. ALLEMANNIE, DROZ,
NIGAUD-MONTROCHER (*off. municipaux*) ;
LOYER, CHENY, F. QUIRETTE (*notables*) ;
LEVICAIRE (*secrét.*)
[et 6 signatures illisibles].

8

L'agent national du district d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure, écrit à la

(1) P.V., XLI, 195. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t) ; *Mess. Soir*, n° 692.

(2) C 308, pl. 1193, p. 7.